

CORONERS ACT

**CONSOLIDATION OF CORONERS
FORMS REGULATIONS**

R.R.N.W.T. 1990,c.C-19

AS AMENDED BY

R-092-92

LOI SUR LES CORONERS

**CODIFICATION ADMINISTRATIVE
DU RÈGLEMENT SUR LES
FORMULES DES CORONERS**

R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-19

MODIFIÉ PAR

R-092-92

This consolidation is not an official statement of the law. It is an office consolidation prepared for convenience of reference only. The authoritative text of regulations can be ascertained from the *Revised Regulations of the Northwest Territories, 1990* and the monthly publication of Part II of the *Northwest Territories Gazette* (for regulations made before April 1, 1999) and Part II of the *Nunavut Gazette* (for regulations made on or after April 1, 1999).

La présente codification administrative ne constitue pas le texte officiel de la loi; elle n'est établie qu'à titre documentaire. Seuls les règlements contenus dans les *Règlements révisés des Territoires du Nord-Ouest (1990)* et dans les parutions mensuelles de la Partie II de la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest* (dans le cas des règlements pris avant le 1^{er} avril 1999) et de la Partie II de la *Gazette du Nunavut* (dans le cas des règlements pris depuis le 1^{er} avril 1999) ont force de loi.

CORONERS FORMS REGULATIONS

1. A warrant to take possession of the body of the deceased, issued under paragraph 9(1)(a) of the Act, must be in Form 1 of the Schedule.
2. An authorization to release the body of the deceased, made under section 20 of the Act, must be in Form 2 of the Schedule.
3. A certificate that an inquest is unnecessary or necessary, made under paragraph 19(b) and section 25 of the Act, must be in Form 3 of the Schedule.
4. An authorization to a pathologist to perform a post-mortem examination of the body of the deceased, made under subsection 14(1) of the Act, must be in Form 4 of the Schedule.
5. An authorization to transport the body of the deceased out of the Territories, made under subsection 14(2) of the Act, must be in Form 5 of the Schedule.
6. A report of a coroner, made under paragraph 19(a) of the Act, must be in Form 6 of the Schedule.
7. A warrant to summon a jury, issued under subsection 32(3) of the Act, must be in Form 7 of the Schedule.
8. A summons to a juror, witness or a person in possession or control of evidence, made under subsections 32(4) and 42(1) of the Act, must be in Form 8 of the Schedule.
9. A verdict of a jury, made under subsection 55(5) of the Act, must be in Form 9 of the Schedule.
10. An order of exhumation, made under subsection 15(1) of the Act, must be in Form 10 of the Schedule.
11. An authorization to a nurse or medical practitioner to take a sample of bodily fluids, made under subsection 14(1) of the Act, must be in Form 11 of the Schedule.

**RÈGLEMENT SUR LES FORMULES
DES CORONERS**

1. Le mandat pour prendre possession d'un cadavre prévu à l'alinéa 9(1)a) de la Loi doit être établi selon la formule 1 de l'annexe.
2. L'autorisation de remettre un cadavre prévue à l'article 20 de la Loi doit être établie selon la formule 2 de l'annexe.
3. Le certificat attestant qu'une enquête n'est pas nécessaire ou qu'une enquête est nécessaire, prévu à l'alinéa 19b) ou à l'article 25 de la Loi, doit être établi selon la formule 3 de l'annexe.
4. L'autorisation de pratiquer un examen médico-légal sur un cadavre, délivrée à un pathologiste en application du paragraphe 14(1) de la Loi, doit être établie selon la formule 4 de l'annexe.
5. L'autorisation de transporter un cadavre hors des territoires prévue au paragraphe 14(2) de la Loi doit être établie selon la formule 5 de l'annexe.
6. Le rapport du coroner prévu à l'alinéa 19a) de la Loi doit être établi selon la formule 6 de l'annexe.
7. Le mandat d'assignation d'un jury prévu au paragraphe 32(3) de la Loi doit être établi selon la formule 7 de l'annexe.
8. L'assignation signifiée en application des paragraphes 32(4) et 42(1) de la Loi à un juré, un témoin ou une personne ayant en sa possession ou sous sa responsabilité des choses admissibles en preuve doit être établie selon la formule 8 de l'annexe.
9. Le verdict du jury prévu au paragraphe 55(5) de la Loi doit être établi selon la formule 9 de l'annexe.
10. L'ordre d'exhumation prévu au paragraphe 15(1) de la Loi doit être établi selon la formule 10 de l'annexe.
11. L'autorisation de prélever des échantillons de liquides organiques, délivrée à un(e) infirmier(ère) ou à un médecin en application du paragraphe 14(1) de la

12. An authorization to a toxicologist to examine a sample of bodily fluids, made under subsection 14(1) of the Act, must be in Form 12 of the Schedule.

Loi, doit être établie selon la formule 11 de l'annexe.

12. L'autorisation d'examiner des échantillons de liquides organiques, délivrée à un toxicologue dûment qualifié en application du paragraphe 14(1) de la Loi, doit être établie selon la formule 12 de l'annexe.

SCHEDULE

FORM 1

(Section 1)

WARRANT TO TAKE POSSESSION OF THE BODY

To, or any other member of the Royal Canadian Mounted Police, at in the Northwest Territories:

It being apparent that has died under circumstances that require an investigation under the *Coroners Act*, I therefore command and authorize you, by this warrant, to take possession of the body of the deceased, to keep it safe and to deal with it as I may direct.

Dated at on 19....

.....
Coroner

ANNEXE

FORMULE 1

(*article 1*)

MANDAT POUR PRENDRE POSSESSION D'UN CADAVRE

À , ou à tout autre membre de la Gendarmerie royale du Canada,
à dans les Territoires du Nord-Ouest :

Étant donné le décès de dans des circonstances exigeant
la tenue d'une enquête en vertu de la *Loi sur les coroners*, je vous ordonne et vous autorise par la présente à prendre
possession du cadavre du défunt ou de la défunte, à en prendre soin et à en disposer de la façon dont je stipulerai.

Fait à , le 19.....

.....
Coroner

AUTHORIZATION TO RELEASE THE BODY

To at or
whom it may concern:

The body of , deceased, having been seized pursuant
to a warrant issued by me under the *Coroners Act*, I therefore authorize the release of the body of the deceased, subject
to any conditions set out below.

Conditions, if any:
.....
.....
.....
.....
.....

Dated at on 19.....

.....
Coroner

AUTORISATION DE REMISE D'UN CADAVRE

À à ou à qui de droit :

Sous réserve des conditions exposées ci-dessous, j'autorise par la présente la remise du cadavre du défunt ou de la défunte
..... , ce cadavre ayant
été saisi en vertu d'un mandat délivré par le soussigné ou la soussignée en application de la *Loi sur les coroners*.

Conditions, le cas échéant :
.....
.....
.....
.....

Fait à , le 19.....

.....
Coroner

CERTIFICATE OF CORONER REGARDING INQUEST

I certify that an inquest

.... is necessary

.... is not necessary

in relation to the death of who died

at on 19....

Dated at on 19....

.....

Coroner

CERTIFICAT DU CORONER RELATIF À L'ENQUÊTE

Je certifie par la présente

.... qu'il sera nécessaire de faire enquête

.... qu'il ne sera pas nécessaire de faire enquête

sur le décès de, survenu à,
le 19

Fait à, le 19

.....
Coroner

AUTHORIZATION TO PERFORM POST-MORTEM

To , a duly qualified pathologist,
at

The body of , deceased, having been seized pursuant
to a warrant issued by me under the *Coroners Act*, I therefore request and authorize you to perform a post-mortem
examination of the body of the deceased and to make a report to me on the results of that examination.

Case history of the deceased:
.....
.....
.....
.....
.....

Dated at on 19.....

.....
Coroner

AUTORISATION DE PRATIQUER UN EXAMEN MÉDICO-LÉGAL

À , pathologiste dûment qualifié,
à :

Le cadavre du défunt ou de la défunte ayant été saisi en vertu d'un mandat délivré par le soussigné ou la soussignée en application de la *Loi sur les coroners*, je vous ordonne et vous autorise par la présente à pratiquer un examen médico-légal sur ce cadavre et à me soumettre le rapport sur ledit examen.

Antécédents médicaux du défunt ou de la défunte :
.....
.....
.....
.....

Fait à , le 19.....

.....
Coroner

AUTHORIZATION TO TRANSPORT BODY
OUT OF THE NORTHWEST TERRITORIES

To or whom it may concern:

I authorize the transportation of the body of ,
deceased, which is the subject of an investigation by me under the *Coroners Act*, to
for the purpose of a post-mortem examination.

Dated at on 19.....

.....
Coroner

AUTORISATION DE TRANSPORTER UN CADAVRE HORS DES TERRITOIRES

À ou à qui de droit :

J'autorise par la présente le transport du cadavre du défunt ou de la défunte
....., qui fait l'objet d'une enquête de la part du soussigné ou de la soussignée en application
de la *Loi sur les coroners*, à, afin qu'il y soit pratiqué
un examen médico-légal.

Fait à, le 19.....

.....

Coroner

REPORT OF CORONER

Name of deceased:
Given Name(s) Surname

Sex: male female

Marital status: single married divorced widowed separated common-law

Community of occurrence:

Residence of deceased (if other than above):

Date of death: Date of birth: Age:

Was deceased employed: yes no If yes, occupation:

Where death occurred:

Cause of death:

Classification: accidental suicide homicide natural undetermined unclassified

Autopsy performed: yes no toxicology analysis: yes no

Toxicology findings: alcohol carbon monoxide other (specify).....

Inquest conducted: yes no

Circumstances of death:
.....
.....

Comments and recommendations (if any):
.....
.....

Dated at on 19

.....
Coroner

RAPPORT DU CORONER

Nom du défunt ou de la défunte :
(prénom(s)) (nom)

Sexe : homme femme

État civil : célibataire marié(e) divorcé(e) veuf(veuve) séparé(e) union de fait

Collectivité où est survenu le décès :

Résidence du défunt (si différente de celle susmentionnée) :

Date du décès : Date de naissance : Âge :

Le défunt avait-il un emploi? : Oui Non Si «Oui», lequel? :

Lieu du décès :

Cause du décès :

Classification : accident suicide homicide mort naturelle
 cause indéterminée non classifiée

Autopsie effectuée : Oui Non Analyse de toxicologie : Oui Non

Résultats de toxicologie : alcool oxide de carbone autre (préciser)

L'enquête a-t-elle eu lieu? : Oui Non

Circonstances du décès :
.....
.....

Commentaires et recommandations (s'il y a lieu) :
.....
.....

Fait à, le 19

.....
Coroner

WARRANT TO SUMMON JURY

To at in the Northwest Territories:

I direct you to summon the six persons listed below to appear before me at the inquest referred to below to perform the duties of jurors at the inquest.

Jurors:

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.

Inquest:

Name of deceased:

Date and time of inquest:

Place of inquest:

Dated at on 19.....

.....
Coroner

MANDAT D'ASSIGNATION D'UN JURY

À à dans les
Territoires du Nord-Ouest :

Je vous ordonne par la présente d'assigner à six personnes de comparaître devant le soussigné ou la soussignée afin d'agir
comme jurés pour les besoins de l'enquête dont les détails sont présentés ci-dessous.

Jurés :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.

Détails de l'enquête :

Nom du défunt ou de la défunte :

Date et heure de l'enquête :

Lieu de l'enquête :

Fait à, le 19.....

.....
Coroner

SUMMONS

To at in the Northwest Territories:

An inquest is being held into the death of and you are personally summoned

- to perform the duties of a juror
- to perform the duties of a witness
- to produce the following evidence:

on, 19..... at (a.m. or p.m.) at in the Northwest Territories until your duties are complete or your evidence has been produced.

Failure to appear without lawful excuse will make you liable for punishment for contempt of court.

Dated at on 19.....

.....
(signature)

.....
(name)

.....
(title)

ASSIGNATION

À à dans les Territoires du Nord-Ouest :

Relativement à l'enquête sur le décès de , vous êtes assigné(e) à y comparaître pour :

- agir comme juré
- agir comme témoin
- soumettre les pièces suivantes :

À ces fins, vous devez vous présenter en personne le 19, à h, à l'adresse suivante dans les Territoires du Nord-Ouest et y demeurer tant et aussi longtemps qu'on ne vous aura pas libéré(e) ou que les pièces décrites ci-dessus n'aient pas été produites.

Le défaut de comparaître sans excuse légitime rend passible d'outrage au tribunal, avec les peines que cela peut entraîner.

Fait à , le 19

.....
(Signature)

.....
(Nom)

.....
(Titre)

VERDICT OF CORONER'S JURY

As a result of an inquest into the death of held on 19....., at in the Northwest Territories the jurors have considered the evidence and make the following determinations:

- 1. Identity of deceased:
- 2. Date and time of death:
- 3. Place of death:
- 4. Cause of death:
- 5. Manner of death:
- 6. Circumstances under which death occurred:

Recommendations of jury:

(. . . . Attached)

Dated at on 19.....

Names of all jurors:

Signatures of all jurors:

.....
.....
.....
.....
.....
.....

VERDICT DU JURY SUITE À UNE ENQUÊTE DU CORONER

Par suite de l'enquête sur le décès de , tenue le 19 à dans les Territoires du Nord-Ouest, les jurés, après avoir tenu compte de la preuve, en sont arrivés aux conclusions suivantes :

- 1. Nom du défunt ou de la défunte :
- 2. Date et heure du décès :
- 3. Lieu du décès :
- 4. Cause du décès :
- 5. Façon dont la mort est survenue :
- 6. Circonstances entourant le décès : ...

Recommandations du jury :
.....
.....
.....

(..... pièces jointes)

Fait à , le 19

Nom des jurés

Signature des jurés

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ORDER OF EXHUMATION

To at in the Northwest Territories:

The body of , deceased, being required for the purposes of an investigation or inquest into that person's death and due authorization having been given to me, I therefore order you to carry out the exhumation of the body of the deceased on or after 19....

Dated at on 19....

.....
Coroner

ORDRE D'EXHUMATION

À à dans
les Territoires du Nord-Ouest :

Le cadavre du défunt ou de la défunte étant requis aux fins d'une
investigation ou d'une enquête sur le décès de ladite personne, je vous ordonne par la présente, étant investi(e) des
pouvoirs requis pour en faire la demande, d'exhumer le cadavre du défunt ou de la défunte au plus tôt le
..... 19.....

Fait à, le 19.....

.....
Coroner

AUTHORIZATION TO TAKE A SAMPLE OF BODILY FLUIDS

To , a duly qualified medical practitioner
 nurse, at

I authorize you to take a sample of blood urine

from the deceased , and to provide
Given Name(s) Surname

the sample(s) to

Dated at on 19.....

.....
Coroner

AUTORISATION DE PRÉLEVER DES LIQUIDES ORGANIQUES

À , médecin dûment qualifié
 infirmier(ère) dûment qualifié(e), à :

Je vous autorise à prélever un échantillon de sang d'urine

sur le défunt ou la défunte , et à remettre
(prénom(s)) (nom)

l'échantillon ou les échantillons à

Fait à , le 19.....

.....
Coroner

AUTHORIZATION TO EXAMINE BODILY FLUIDS

To a duly qualified toxicologist, at

A sample of blood urine has been taken from the deceased
Given name(s) Surname

D.O.D..... D.O.B.....

I therefore authorize you to analyze the sample(s) to determine the presence of the following:

- ethanol
- carbon monoxide
- other (specify)

and to make a report of the findings to:

Office of the Chief Coroner
P.O. Box 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
Phone: (867) 873-7460
Fax: (867) 873-0160

Apparent circumstances of death:
.....
.....
.....
.....

Dated at on 19.....

.....
Coroner

R-092-92.s.2.

AUTORISATION D'EXAMINER DES LIQUIDES ORGANIQUES

À un toxicologue dûment qualifié, à

Un échantillon de sang d'urine a été prélevé sur le défunt ou la défunte

.....
(prénom(s)) (nom)

Date du décès Date de naissance.....

Je vous autorise, par conséquent, à analyser l'échantillon ou les échantillons afin de déterminer la présence de ce qui suit :

- éthanol
- oxide de carbone
- autre (préciser).....

et à faire parvenir un rapport des résultats au :

Bureau du coroner en chef
 C.P. 1320
 Yellowknife, NT X1A 2L9
 Téléphone : (867) 873-7460
 Télécopieur : (867) 873-0160

Circonstances apparentes du décès :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à, le 19.....

.....
Coroner

R-092-92, art. 2.
